

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 4 juillet 2018 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2018-07-85 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2018-07-86 Adoption du procès-verbal

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

Adoptée unanimement.

2018-07-87 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 juin 2018

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**112 123,18\$**), à payer (**154 844,87\$**) au 30 juin 2018 ainsi que 2 listes supplémentaires au montant total de (**13 504,83\$**). Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Robert Gaudette et Lise Crêtes. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 30 juin 2018.

Adoptée unanimement.

2018-07-88 Nomination du substitut du Maire

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Cayamant désigne Sonia Rochon à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est également résolu que la substitut, Mme Sonia Rochon, remplace le maire à toutes autres rencontres où le maire ne peut être présent;

Il est également résolu que Mme Sonia Rochon, substitut du maire, soit autorisée à signer tous documents ou chèques pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire Nicolas Malette.

Adoptée unanimement.

2018-07-89

Mandat à la direction générale – vente de bien

ATTENDU QUE la municipalité a une chargeuse de gravier de l'année 1969, dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre cet équipement;

ATTENDU QUE cet équipement sera en vente, tel quel, et sans aucune garantie ;

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité mandate la direction générale afin aller en appels d'offres par avis public local afin de vendre cette chargeuse. Il est de plus résolu d'y inclure la clause de réserve afin de préserver ses droits et obligations en matière d'appel d'offres.

Adoptée unanimement.

2018-07-90

Nomination – représentante de la municipalité – ventes pour défaut de paiement de taxes 2018

ATTENDU que la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU qu'il est possible que certains immeubles soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes, selon les résolutions déposées en novembre de chaque année;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait déjà été entamé par nos conseillers juridiques ;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait été mis en attente ;

ATTENDU que la liste officielle a dûment été acceptée par le conseil;

ATTENDU que ce conseil autorise, Mme Hélène Joanisse, directrice adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise Mme Hélène Joanisse à enchérir pour et au nom de la municipalité, pour certains immeubles faisant l'objet de ventes pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 octobre 2018, et ce jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais. Advenant l'impossibilité que la municipalité soit représentée par Mme Joanisse, Mme Cynthia Emond sera la substitue.

Adoptée unanimement.

2018-07-91

Proposition Calendrier 2018 CHGA – mois de mars Cayamant

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition pour le calendrier CHGA 2019 au montant de 445\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2018-07-92

Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal la municipalité peut modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal;

ATTENDU QUE les dates des séances régulières du conseil avaient été fixées comme suit :

15 janvier 2018	6 février 2018	6 mars 2018
10 avril 2018	8 mai 2018	5 juin 2018
4 juillet 2018	8 août 2018	5 septembre 2018
2 octobre 2018	6 novembre 2018	4 décembre 2018

ATTENDU QUE les dates de septembre et octobre sont à modifier;

ATTENDU QUE la séance de septembre 2018 sera le 11 et la séance d'octobre sera le 10 octobre;

ATTENDU QUE le nouveau calendrier devra se lire comme suit :

15 janvier 2018	6 février 2018	6 mars 2018
10 avril 2018	8 mai 2018	5 juin 2018
4 juillet 2018	8 août 2018	<u>11 septembre 2018</u>
<u>10 octobre 2018</u>	6 novembre 2018	4 décembre 2018

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité modifie son calendrier des séances ordinaires du conseil pour les mois de septembre en date du 11 et d'octobre en date du 10, les heures et lieux demeurent inchangés. Il est également résolu de publier le calendrier amendé tel que prescrit par le Code municipal.

Adoptée unanimement.

2018-07-93

Mandat – appels d'offres : traitement de surface et asphalte

ATTENDU QUE la municipalité travaille à plusieurs dossiers importants;

ATTENDU QUE dans un souci de transparence;

ATTENDU QUE la municipalité suit les démarches de l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de : traitement de surface et/ou asphalte ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu de confirmer que la direction générale puisse faire des appels d'offres pour l'obtention de prix pour du traitement de surface et d'asphalte dans le but de faire un choix suivant les offres reçues. Il est de plus résolu d'y inclure la clause de réserve afin de préserver ses droits et obligations en matière d'appel d'offres.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

Points d'information :

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h07.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire